



Constitution d'une sci familiale pour un bien hérité

Par **framboise59**, le **04/07/2012** à **14:09**

Bonjour,

J'ai hérité de la maison de mes parents, mon fils souhaite la racheter car il veut conserver la maison de ses grands parents. Depuis plus d'un an il a mis en vente sa propre maison sans résultat. Pouvons nous créer une SCI Familiale mon fils apporterait 50% de la valeur de la maison, moi je resterai propriétaire des 50% restant, lorsque la situation sera meilleure et qu'il aura vendu sa maison, il me rachetera les 50% restants. Merci de me conseiller SVP.

Par **francis050350**, le **06/07/2012** à **19:26**

Bonjour ,

Pourquoi une SCI ?

Faites-lui une vente de la 1/2 de la maison et ensuite le reste . Ou gardez l'usufruit en lui cédant la nue propriété et tout est fini .